

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC  
SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE  
DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 2019-2020**

direction  
départementale  
des territoires  
et de la mer

(Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication)

**Aude**

**Contexte et objectifs du projet de décision :**

Service  
Urbanisme  
Environnement du  
Développement du  
Territoire

Conformément à l'article R.424-7 du code de l'environnement, la chasse ouvre le 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre et ferme le dernier jour de février. Toutefois des restrictions sont apportées selon les espèces de gibier et les territoires communaux, notamment en application de l'article R.424-8 du code de l'environnement.

**Date et lieux de consultation :**

Unité :  
FORET  
BIODIVERSITE

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 7 mai au 28 mai 2019 inclus soit pendant 21 jours.  
Le public pouvait faire valoir ses observations directement par adresse postale à la DDTM de l'Aude ou à l'adresse électronique suivante <mailto:ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr>

**Réception des contributions :**

Aucune contribution ou observation n'a été recue durant la phase de consultation.

**Synthèse des observations du public :**

Sans objet.

**Prise en considération des observations du public :**

Sans objet.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30 -  
16 heures le vendredi

adresse:  
105 boulevard Barbès  
CS 40001  
11838 CARCASSONNE Cedex

téléphone :  
0468103100

courriel :  
ddtm11@aude.gouv.fr